

Le CSE et l'application du droit dans l'entreprise

Avec la réforme Macron, les DP disparaissent mais le CSE récupère leur mission de réclamations. C'est aux élus du CSE de les porter même s'il reste possible de déléguer tout ou partie de cette mission à des représentants de proximité (RDP) créés conventionnement. Mais l'application du droit est plus globalement une mission quotidienne du CSE, sollicité par les salariés ou constatant une situation anormale.



1 jour



Juriste social
Possibilité de session
intra toute l'année



1400 € nets
quel que soit le nombre
de participants



200 € de remise pour
les abonnés ALINÉA



Objectifs

- Acquérir les connaissances pour être l'interlocuteur des salariés
- Savoir où et comment rechercher les informations utiles
- Savoir intervenir au quotidien et en réunion

La mission de réclamation des membres du CSE ou des RDP

Qu'est-ce qu'une réclamation ?
Réclamation individuelle ou collective : pourquoi distinguer ?
Tour d'horizon du champ très large des réclamations des salariés
Comment formaliser une réclamation à la direction ?
Faut-il nécessairement qu'un salarié vous sollicite ?
Faut-il son autorisation pour porter le sujet à la direction ?

La formalisation des réclamations et les moyens

Les sources d'information des représentants pour formaliser leurs réclamations
Dans quel cadre juridique les réclamations sont-elles exposées ?
Les vides laissés par l'ordonnance Macron à combler par accord, les bonnes pratiques à adopter
Peut-on solliciter des réunions extraordinaires pour porter des réclamations ?
Les réponses de l'employeur aux réclamations : quand ? Comment ?
Conservation des réponses et accès aux échanges
L'action auprès de l'inspection du travail

Les interventions spécifiques sur l'application du droit dans l'entreprise

L'assistance des salariés aux entretiens (licenciement, procédure disciplinaire, rupture conventionnelle)
Le déclenchement du droit d'alerte en cas d'atteinte aux libertés individuelles ou collectives
L'action des élus en cas d'incapacité d'un salarié